

Pourquoi ?

- pour recenser les projets EAC de l'établissement
- pour assurer une égalité d'accès à la culture à tous nos élèves et leur proposer un parcours de la 6° à la 3°
- pour construire le volet culture de l'établissement sur vos actions et pratiques

Quand ?

vous animez un club, vous organisez une sortie, vous faites venir un intervenant, un professionnel dans le domaine artistique, vous montez un projet en co-construction avec une structure artistique ou culturelle ? Recensez ces actions dans ADAGE



La plateforme ADAGE

Comment ?

Chaque professeur a le statut de rédacteur. Il peut donc renseigner son action, mais aussi postuler à un appel à projet. Le chef d'établissement émet un avis, puis la commission de la DAAC valide.

Le référent culture peut vous accompagner dans la prise en main de cette plateforme.

Où ?

1



Aréna

Se connecter à son espace Arena



Élèves

Je gère le parcours scolaire des élèves

Évaluation et examens Orientation Scolarité

9 applications correspondent à « Élèves »

2

se rendre sur l'espace « Élèves »

9 applications correspondent à « Élèves »

Adage

Application nationale

Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

Accéder

Ajouter aux favoris

3

accéder à ADAGE